



**Banques
Alimentaires**

Etude «Profils»

qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ?

.....

février 2023

1^{er} réseau national d'aide alimentaire

Réparties sur l'ensemble du territoire, les Banques Alimentaires collectent chaque année près de **132 000 tonnes** de produits alimentaires auprès de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs et du grand public.

Elles procèdent également à des achats de produits frais et locaux permettant d'assurer une offre nutritionnelle de qualité en s'appuyant sur les recommandations du **Plan National Nutrition Santé 4**.

Tous ces produits sont ensuite distribués à des associations, des épiceries solidaires et des CCAS*.

5 700 associations partenaires :

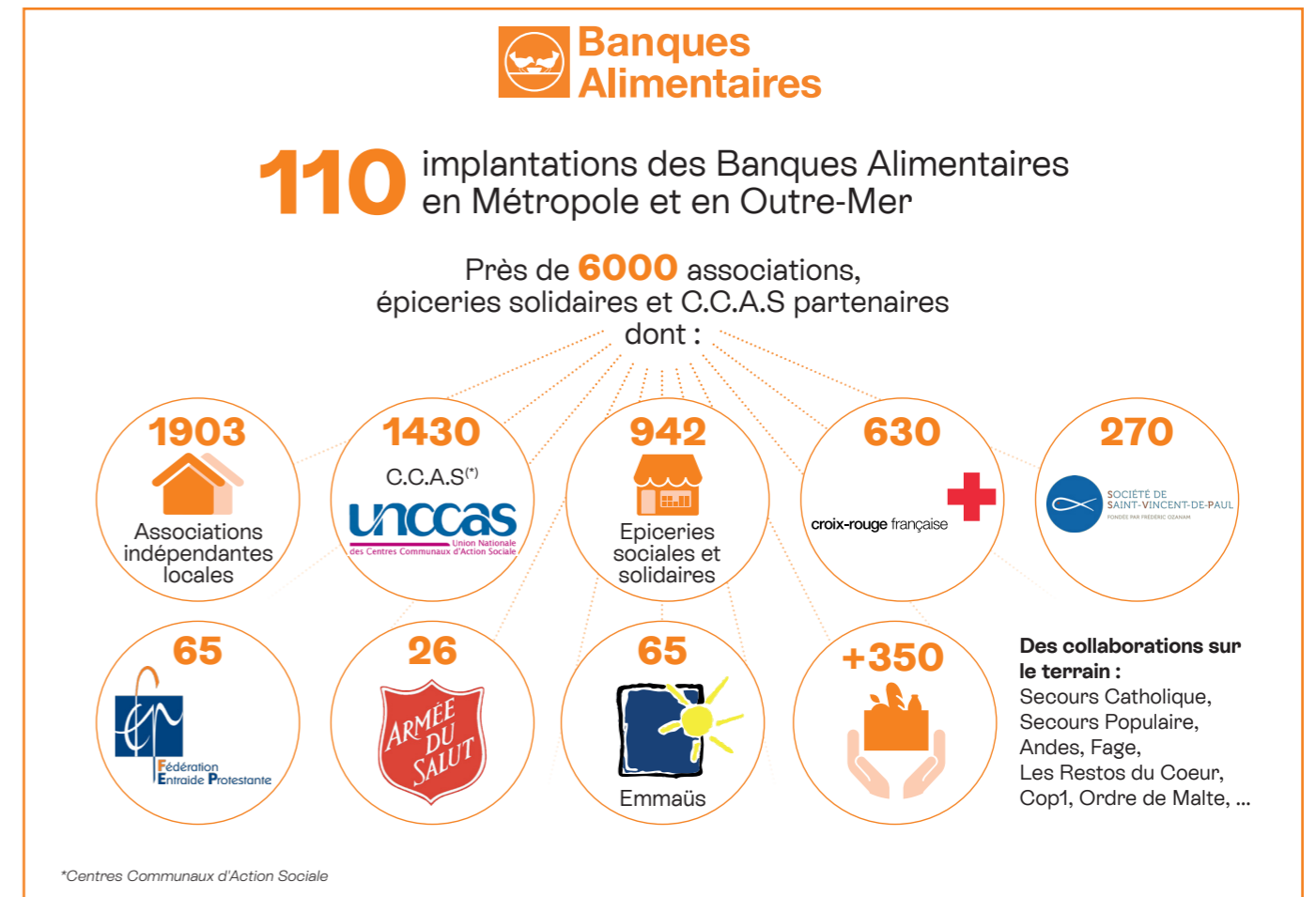
Croix-rouge française, Secours Catholique, Emmaüs, Armée du Salut, Secours Populaire etc.

2,4 millions de personnes en situation de précarité**

* Centres Communaux d'Action Sociales partenaires

** Source : FFBA Etude 2022

Premier réseau d'aide alimentaire, les Banques Alimentaires accompagnent **2,4 millions de personnes en situation de précarité alimentaire grâce à leur 5700 associations partenaires**. Elles inscrivent leurs actions au plus près des territoires avec **110 implantations y compris en outre-mer**.



L'étude « Profils », menée auprès des associations et C.C.A.S. partenaires du réseau, est réalisée tous les deux ans depuis 2012. Elle permet aux Banques Alimentaires **d'identifier les besoins et d'adapter leurs actions aux évolutions de la société** et des personnes qu'elles accompagnent, conformément aux **4 objectifs de leur charte associative** :

- **lutter simultanément contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire,**
- **utiliser l'aide alimentaire comme créatrice de lien social,**
- **participer à l'amélioration de l'alimentation distribuée,**

→ **s'adapter constamment à l'évolution des besoins de nos partenaires, de la société et des personnes en situation de précarité, en respectant les grands objectifs de développement durable (ODD).**

La précédente enquête publiée était une bonne photographie en 2020 de l'impact de la crise Covid sur le profil des personnes accueillies dans le réseau des Banques Alimentaires. Comment ce profil a-t-il depuis évolué ?

En juillet 2022, la Fédération Française des Banques Alimentaires a également souhaité mettre un coup de projecteur sur l'impact de l'inflation alimentaire sur les personnes accueil-

lies tant au niveau de leur comportement d'achat que de leur comportement à l'aide alimentaire en France métropolitaine¹. Une étude déployée ensuite sur les territoires d'outre-mer particulièrement impactés.

L'étude présentée ci-après s'inscrit en complément en présentant une analyse socio-démographique des personnes accueillies et de leur situation économique : âge, revenus, logement, situation par rapport à l'emploi, postes de dépenses, etc. Elle présente également une remontée de terrain précieuse des attentes et du retour d'expérience des personnes accueillies dans leur recours à l'aide alimentaire.

graphique des personnes accueillies et de leur situation économique : âge, revenus, logement, situation par rapport à l'emploi, postes de dépenses, etc. Elle présente également une remontée de terrain précieuse des attentes et du retour d'expérience des personnes accueillies dans leur recours à l'aide alimentaire.

Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ?

Un profil socio-démographique moyen marqué par la pauvreté

Les Banques Alimentaires accompagnent des populations en situation sociale fragile :

- **Sous le seuil de pauvreté (94%)**
- **Près de la moitié des personnes accueillies habitent dans un HLM**
- **Près de la moitié des personnes accueillies vivent de minima sociaux**

Quel serait le profil sociodémographique type ? :

- **Une personne seule (41% des personnes)**
- **Une famille monoparentale (31%)**
- **Un âge moyen de 49 ans**

Les femmes représentent 71% des personnes qui ont répondu à l'enquête ce qui est révélateur du fait que parmi les personnes en pré-

carité, ce sont elles qui sont principalement investies de la fonction de subvenir aux besoins alimentaires des foyers. Les femmes représentent ainsi 90% des familles monoparentales accueillies à l'aide alimentaire, une proportion supérieure à la population générale, où les femmes représentent 82% des familles monoparentales, selon l'Insee². Cette même étude de l'Insee montre que, en 2018, 41% des enfants vivant en famille monoparentale sont au-dessous du seuil de pauvreté, contre 21% de l'ensemble des enfants. Cette étude révèle enfin que les enfants en famille monoparentale vivant avec le père sont souvent moins pauvres (22%) que ceux vivant avec la mère (45%).

Mais des profils de plus en plus hétérogènes

Si on regarde sur le temps long, les Banques Alimentaires accueillent 820 000 personnes en 2011, contre 2,4 millions fin 2022, soit trois fois plus de personnes en 10 ans. Depuis 2008, les différentes crises économiques et sanitaires se sont traduites par cette "marée lente" du recours à l'aide alimentaire qui n'a jamais reflué.

Si une partie de cette augmentation pourrait être expliquée par un moindre "non recours", les enquêtes successives de la Fédération Française des Banques Alimentaires soulignent que des populations aux profils de plus en plus différenciés ont désormais recours à l'aide alimentaire.

¹- Enquête impact de l'inflation : les personnes accueillies à l'aide alimentaires plus durement touchées | Banques Alimentaires (banquealimentaire.org)

²- source : Insee 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

L'impact de la précarisation de l'emploi et de la pression sur le pouvoir d'achat

Parmi les personnes accueillies sans emploi, plus d'un quart sont au chômage. Parmi eux, la part des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) est en augmentation de 6 points, soit 41% du total des chômeurs.

La perte d'emploi constitue la cause principale du recours à l'aide alimentaire, devant les "accidents de la vie" comme la maladie (23 %) et une séparation ou un divorce (21 %).

Mais la précarité n'épargne pas ceux qui ont un emploi et que l'on peut qualifier de « travailleurs pauvres », qui sont de plus en plus nombreux : les deux tiers des personnes accueillies ont des contrats à temps partiel.

Ce phénomène de précarisation touche également les personnes en CDI : elles représentent 60% des personnes accueillies (en hausse de quatre points depuis 2020) et sont majoritairement à temps partiel. Autant de personnes dont les revenus sont insuffisants pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins alimentaires.

Ainsi, le revenu moyen de ceux qui travaillent est de 1070 euros, c'est à dire moins que le SMIC.

Le revenu de ceux qui ne travaillent pas est de 850 euros, c'est-à-dire moins que le minimum vieillesse. **A noter également que 60% des personnes accueillies vivent en zones périurbaines ou à la campagne.**

L'inflation et le poids du budget alimentation pèsent plus particulièrement sur le budget des personnes accueillies.

L'aide alimentaire, un recours essentiel

L'aggravation des problèmes de pouvoir d'achat se mesure par **la part accrue des nouvelles personnes accueillies : plus du tiers d'entre elles ont recours à l'aide alimentaire depuis de moins de 6 mois** (+ 3% par rapport à 2020)

→ **La fréquence du recours à l'aide alimentaire s'accroît** : près de 6 personnes sur dix y ont recours **une à deux fois par semaine, une hausse de 6 % par rapport à 2020.**

→ **L'alimentation est en effet devenue le deuxième poste de dépenses** des personnes accueillies, **en hausse de 14% par rapport à 2020**, derrière le logement mais désormais devant les factures d'eau et d'énergie ;

→ **les prix « chers dans le commerce »** sont cités par les deux tiers des personnes pour motiver leur fréquentation d'un centre d'aide alimentaire, soit une hausse de 9% par rapport à 2020.

→ **Les produits les plus onéreux sont logiquement les plus demandés** par les personnes ayant recours à l'aide alimentaire : produits protéinés (viande, poisson, œufs) ou végétaux (fruits et légumes).

→ En complément de l'aide en produits alimentaires, **les besoins des personnes accueillies portent également de plus en plus sur les produits d'hygiène et d'entretien et les produits bébé** : ces catégories de produits sont celles

pour lesquelles l'écart entre la demande des personnes et ce qu'elles reçoivent est le plus important. Cet élargissement du périmètre des besoins essentiels des personnes accueillies

a d'ailleurs conduit les Banques Alimentaires à faire évoluer leur charte associative en juin 2021 pour y intégrer la distribution de produits non alimentaires.

Dans ce contexte, l'aide alimentaire est jugée « essentielle dont on ne peut pas se passer » par les deux tiers des personnes interrogées, en progression de 15 points depuis 2020.

Un état de santé : beaucoup moins bon que la moyenne nationale

L'enquête « Profils » nous renseigne également sur la perception de leur état de santé par les personnes accueillies : **71% des personnes accueillies déclarent au moins un problème de santé.**

Les maladies déclarées le plus souvent sont les problèmes de vue (39 %) et les problèmes dentaires (34 %), proportions comparables à celles de la population générale mais dont la prise en charge est particulièrement coûteuse.

Les personnes accueillies sont davantage concernées **par des maladies chroniques, avec la prévalence du diabète (16 %) qui est bien supérieure à celle du reste de la population (5%)³. C'est aussi le cas des maladies cardiovasculaires (16 %).** En 2018, 4,1 millions d'assurés du régime général de la sécurité sociale étaient traités pour une maladie cardio-neurovasculaire, soit environ 6% de la population⁴.

25% des personnes accueillies se déclarent en surpoids ou obèses.

L'analyse qualitative met en évidence une sous-déclaration des problèmes de poids. Santé Publique France⁵ a ainsi comparé les indications auto-déclarées et celles mesurées médicalement

en 2021 : l'IMC (indice de masse corporelle) serait sous-estimé de 0,8 chez les femmes et de 0,4 chez les hommes. En effet, contrairement au diabète et aux maladies cardio-vasculaires, l'obésité n'est pas reconnue comme une pathologie chronique et ne fait que peu l'objet de messages de prévention et sensibilisation : cela ne facilite pas l'identification de ce problème de santé par les personnes concernées.

Devant cet enjeu de santé publique qui va devenir majeur dans les années à venir, les Banques Alimentaires déploient une démarche de prévention santé dans le cadre du programme d'accompagnement social « Bons gestes & bonne assiette » (voir encadré).

Les Banques Alimentaires sont membres de la Coalition Obésité⁶ qui demande la reconnaissance de l'obésité comme pathologie chronique, en mettant le curseur sur l'information et la prévention primaire et secondaire de la maladie, auprès de patients qui cumulent bien souvent les difficultés économiques et sociales.

Le travail conduit depuis plusieurs années sur le diabète démontre que la prévention et la prise en charge en tant que maladie chronique facilitent l'accompagnement des malades.

L'aide alimentaire contribue à l'équilibre alimentaire

58 % des personnes accueillies se déclarent sensibilisées à l'équilibre alimentaire. Ce chiffre est en progression de 6 points par rapport à la précédente enquête de 2020. Les bénévoles jouent un rôle important dans cette prise de conscience : la moitié des personnes accueillies les mentionne.

La demande en fruits et légumes des personnes accueillies est passée de 7% en 2014 à 32 % en 2022.

En réponse à ces attentes

En l'espace de 8 ans, la part des fruits et légumes distribuée est passée du 18% à 24% du total des produits distribués par le réseau des Banques Alimentaires.

→ **L'aide alimentaire reçue, contribue à l'équilibre alimentaire pour 83 % des personnes interrogées, soit plus de 10 % en deux ans.**

→ **La qualité des produits reçus à l'aide alimentaire est reconnue à 98 %.**

L'accompagnement social, un soutien essentiel...

Deux personnes accueillies sur trois expriment le besoin d'être accompagnées. Cette proportion atteint même 78 % pour les étrangers et 95 % pour ceux qui sont hébergés par des services sociaux.

Cette demande porte principalement sur les démarches administratives (53 %) et les problèmes financiers (53 %).

Un peu plus d'un tiers (36%) des personnes accueillies participent aux activités proposées par les associations. Ce sont les sorties et les ateliers cuisine qui suscitent le plus d'intérêt, chacune de ces activités rassemble un tiers de ces participants.

...pour rompre l'isolement

La motivation principale des personnes accueillies est la rencontre avec d'autres personnes (70 %) en progression de 15 points depuis la dernière enquête.

Le rôle des associations dans la lutte contre l'isolement social se renforce donc d'autant plus au

près des **personnes seules, qui représentent plus de 40% des personnes accueillies**, en hausse de 4 points depuis 2020.

Une personne accueillie sur deux ne reçoit pas d'aide de son entourage.

3- <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/le-diabete-en-france-les-chiffres-2020>

4- <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-cardiovasculaires/article/maladies-cardiovasculaires>

5- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/article/eoarts-entre-corpulence-declaree-et-corpulence-mesuree-dans-les-etudes-de-surveillance-en-population-en-france>

6- Obésité - Le temps de l'action : les 6 propositions de la « coalition obésité » (thinktankcraps.fr)

L'aide alimentaire, bien plus que l'essentiel :

Conformément à leur charte associative, Les Banques Alimentaires utilisent l'aide alimentaire comme créatrice de lien social. Les distributions en milieu rural, l'amélioration de la qualité des produits, l'achat auprès d'agriculteurs français, le programme de prévention santé «Bons gestes et bonne assiette» se déploient avec un objectif : créer du lien social et renforcer l'accompagnement des personnes accueillies.

Un programme prévention santé, créateur de lien social

Répartis sur l'ensemble du territoire, des animateurs des Banques Alimentaires se déplacent dans les associations et les C.C.A.S partenaires et jusque dans les zones rurales à l'aide de dispositifs itinérants. Formés par la Fédération Française de Banques Alimentaires, les bénévoles des associations partenaires et les animateurs organisent ensemble des séquences de 4 à 6 ateliers en instaurant un cadre chaleureux, convivial et bienveillant. Ce cadre permet la mise en confiance de chacun des participants au sein d'ateliers aux thèmes variés tels que **la promotion de la santé, des astuces antigaspillages et écoresponsables, des conseils pour «mieux manger à petit budget», les recommandations du Plan National Nutrition Santé 4.**

Pour aller plus loin dans lutte contre les inégalités de santé, les animateurs des Banques Alimentaires font également appels à des intervenants **d'associations partenaires du programme «Bons gestes & bonne assiette» :**

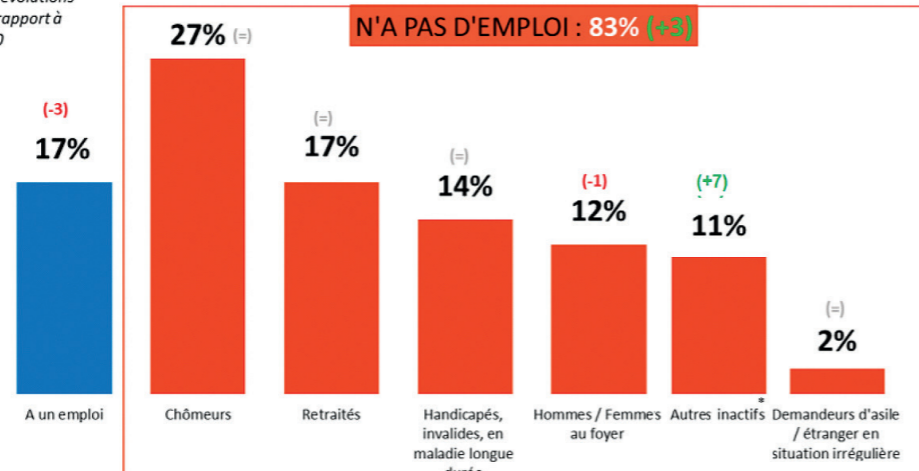
- la **Fédération Française du Diabète** pour sensibiliser les bénévoles et les personnes accueillies,
- l'association **«Siel Bleu»** pour intégrer un atelier d'activité physique adapté,
- l'association **«Prévention et Modération»** pour sensibiliser sur la consommation d'alcool,
- le **Collectif de lutte contre la dénutrition** pour former les bénévoles aux bases de la dénutrition.



Annexes

DES PROFILS DE PLUS EN PLUS HETEROGENES

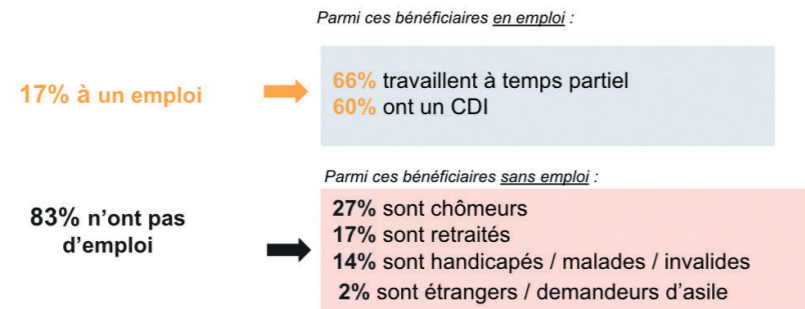
+/- : évolutions par rapport à 2020



* Jeunes de - de 15 ans / Jeunes ne travaillant pas en complément de leurs études

N'A PAS D'EMPLOI : 83% (+3)

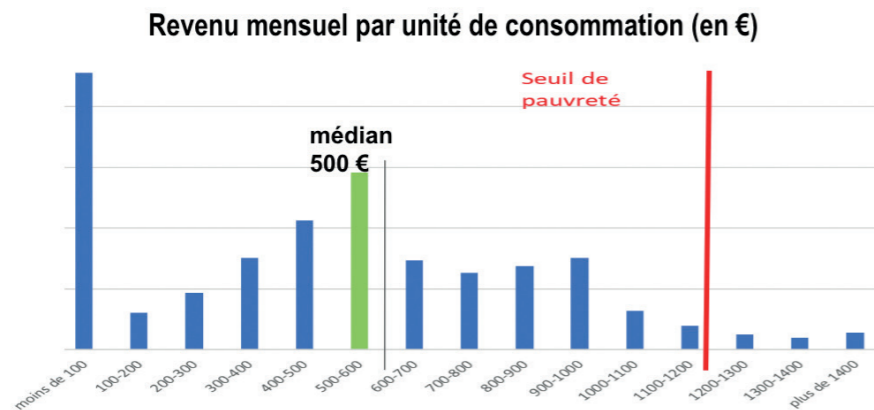
Une aide alimentaire qui touche de plus en plus d'actifs en situation « stable »



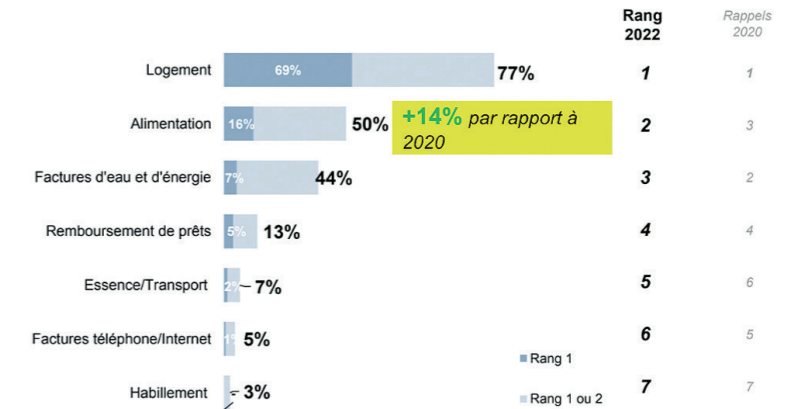
Leurs principales ressources : un minima social et les allocations familiales : RSA (34%) et AAH (12%)

Un revenu moyen de 850 euros / famille (+1,2 % depuis 2020) mais seulement de 500 € par unité de consommation

94 % des personnes accueillies sont sous le seuil de pauvreté



L'alimentation devient le deuxième poste de dépenses des ménages avec un gain de 14 point par rapport à 2020



L'aide alimentaire un recours essentiel

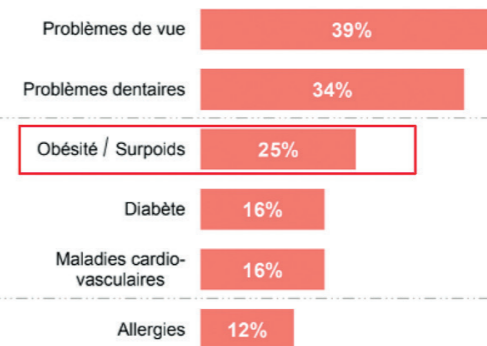
- Un recours qui augmente face à la conjoncture : la raison évoquée par 63 % des personnes accueillies "C'est cher dans le commerce" ⇒ +9%
- Part accrue des nouvelles personnes accueillies : 38 % viennent depuis moins de 6 mois ⇒ +3%
- La fréquence du recours à l'aide alimentaire s'accroît : 58% des personnes accueillies ont recours à l'aide alimentaire une ou deux fois par semaine ⇒ +6%

Une aide alimentaire jugée essentielle : 67% des personnes accueillies ne peuvent se passer de l'aide alimentaire ⇒ +15%

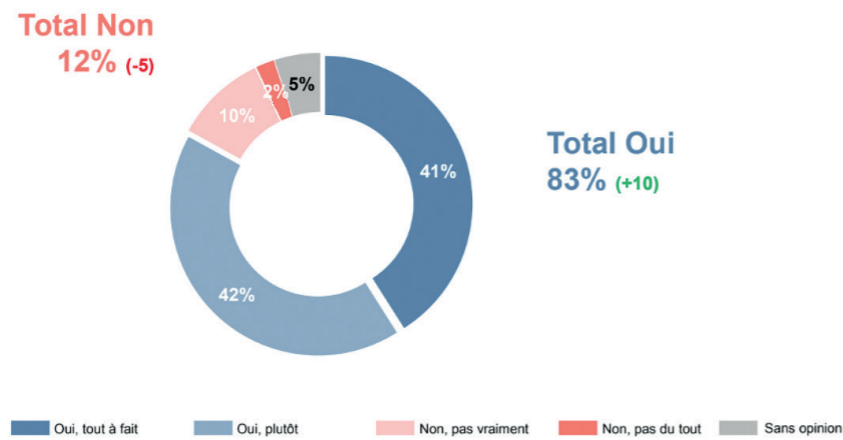
+/- : évolutions par rapport à 2020

Un état de santé beaucoup moins bon que la moyenne nationale

71% des personnes interrogées déclarent au moins un problème de santé



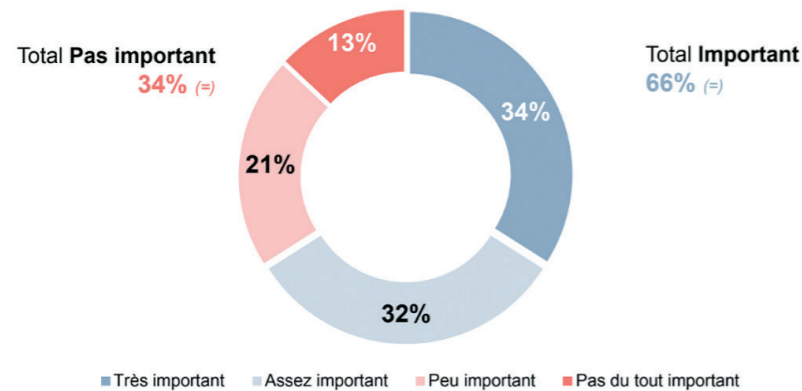
L'aide alimentaire contribue à l'équilibre alimentaire pour 83 % des personnes interrogées



+/- : évolutions par rapport à 2020

L'accompagnement social : un soutien essentiel

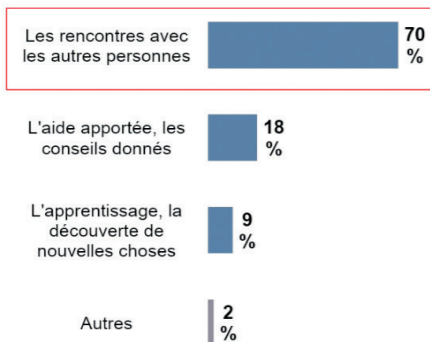
Pour les personnes accueillies, le besoin d'être accompagné est...



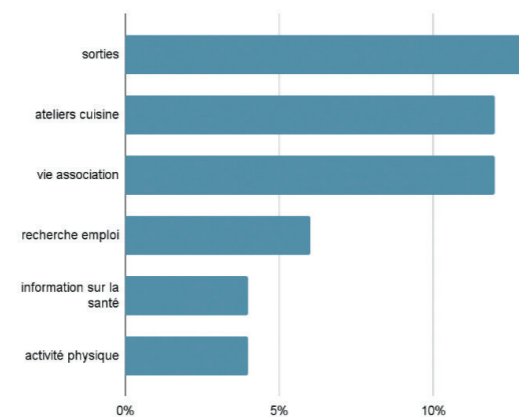
évolutions par rapport à 2020

L'accompagnement social essentiel pour rompre l'isolement

Motivation



Type d'activité



Encadré méthodologique

L'enquête a été réalisée du 29 septembre au 15 novembre 2022. L'envoi, le recueil et la saisie des questionnaires papiers a été assuré par l'Institut CSA qui a fourni une première analyse complétée en interne à la FFBA.

Construction de la base de sondage : deux Banques Alimentaires par région ont été impliquées dans la sélection des centres participant à l'enquête. Ce choix respecte des quotas en termes de structures (repas, colis, épicerie sociales) et un équilibre urbain/rural. 85 centres

de distributions sur les 140 sollicités (60 %) ont participé. Ils ont administré 15 questionnaires en moyenne soit au total 1223 personnes.

Une comparaison est possible entre cette enquête et celle réalisée par l'Insee en novembre 2021 auprès de 4000 personnes accueillies à l'aide alimentaire dont la moitié relèvent d'associations partenaires de la FFBA. Cette comparaison confirme la plupart des résultats de l'enquête FFBA-CSA.

	FFBA -CSA 2022	Insee 2021
Taille de l'échantillon	1200	4000 dont 2000 du réseau des BA
Part des femmes	70%	69%
dont familles monoparentales	39%	40%
moins de 50 ans	52%	48%
personnes seules	40%	37%
familles monoparentales	28%	30%
étrangers	24%	immigrés 38 %
fréquente plusieurs centres	17%	17%
revenu moyen par UC	572 €	636 €
revenu médian par UC	500 €	585 €

Les Banques Alimentaires inscrivent leur action dans les Objectifs du Développement Durable définis par les Nations Unies.

(ODD 1, 2, 3, 4, 12 et 13)

Les Banques Alimentaires contribuent à l'accès au droit à l'alimentation.
Il s'agit d'un droit fondamental : l'alimentation fait partie des besoins essentiels de tout être humain.



Dans le monde¹

- 720 à 811 millions de personnes sont sous-alimentées en 2020
- 676 millions d'adultes souffrent d'obésité
- Près de 20 % de la nourriture est jetée
- 8 à 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont associées à des aliments non consommés.



En France

- Plus de 7 millions de personnes sont en situation de précarité alimentaire²
- Chaque année, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, l'équivalent de 150 kg/hab./an³.

La charte des Banques Alimentaires

Les objectifs des Banques Alimentaires sont :

- de lutter simultanément contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire,
- d'utiliser l'aide alimentaire comme créatrice de lien social
- de participer à l'amélioration de l'alimentation distribuée
- de s'adapter constamment à l'évolution des besoins de nos partenaires, de la société et des personnes en situation de précarité, en respectant les objectifs de développement durable.

Sources :

- 1 - L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2021 : Rapport SOFI, de la FAO, du FIDA, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS
- Rapport 2021 du PNUE sur l'indice du gaspillage alimentaire
- 2 - Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire, mars 2021.
- 3 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, 2021



ODD 1 : Pas de pauvreté

- En France, deux millions de personnes entrent dans la catégorie de la grande pauvreté, cumulant de très faibles revenus et de nombreuses privations.
- 71% des personnes qui ont recours à l'aide alimentaire disposent de moins de 1 000 € par mois. L'aide apportée par les Banques Alimentaires représente 92€ euros par mois.



ODD 2 : Faim «zéro»

- Plus de 7 millions de personnes sont en situation de précarité alimentaire.
- En 2022, les Banques Alimentaires ont accompagné 2,4 millions personnes, contre 730 000 en 2009 : +171% en 11 ans.



ODD 3 : Bonne santé et bien-être

- Le rapport SOFI calcule que le coût de l'alimentation en matière de santé serait de 1 300 milliards de dollars par an et le coût climatique induit par les émissions de gaz à effet de serre de 1 700 milliards de dollars, à l'horizon 2030.
- 19% des bénéficiaires de l'aide alimentaire déclarent avoir du surpoids, 16% du diabète, 13% des maladies cardio-vasculaires (étude FFBA/Institut CSA 2020).
 - 66% des personnes accueillies et interrogées déclarent que leur besoin d'être aidés et accompagnés est important (étude FFBA/CSA 2022).
 - Les Banques Alimentaires développent la mise en place d'actions d'accompagnement complémentaires à la distribution : + de 1000 ateliers «bons gestes et bonne assiette» et 8000 participants en 2021.

ODD 4 : Education de qualité

- 963 000 jeunes de 16 à 25 ans n'étaient ni en études, ni en emploi, ni en formation en 2018, soit 13% de la classe d'âge (DARES⁴).
- 63 000 jeunes sensibilisés par les Banques Alimentaires dans les établissements scolaires en 2020.
- 637 stagiaires et 148 volontaires en services civiques accueillis dans les Banques Alimentaires en 2021/2022.
- 7 115 jeunes participent à la Collecte Nationale.



ODD 12 : Consommation et production responsables : réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial d'ici 2030

- En France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées, soit l'équivalent de 150 kg/hab./an.
- Dans les ordures ménagères, on trouve l'équivalent de 20 kg/hab./an de déchets alimentaires, dont 7kg de produits alimentaires emballés.
- Les Banques Alimentaires :
 - > 132 760 tonnes de denrées collectées.
 - > 75 600 tonnes sauvées de la destruction.



ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

- Selon la FAO, si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait le troisième plus gros émetteur de gaz à effet de serre.
- Les Banques Alimentaires :
 - > 75 600 tonnes sauvées de la destruction.
 - > 302 444 tonnes d'émissions eq.Co² évitées.



Innover pour la solidarité

- 🏠 **22 ateliers de transformation** de produits alimentaires et 24 en projets
- 🚐 **52 dispositifs itinérants** et 11 en projets
- 👥 **9 Banques Alimentaires accueillant des personnes en insertion**
- 👨 **+ de 1000 ateliers «bons gestes et bonne assiette» et 8000 participants en 2021**
- 🛒 **942 épiceries sociales et solidaires partenaires**

Sources :

- 4 - Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques



Barbara MAUVILAIN
Responsable du service des relations institutionnelles
barbara.mauvilain@banquealimentaire.org - 06 88 68 18 73